

Conseil communal du 18 mai 2017
Questions orales posées par les conseillers communaux
(article 50 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal)

Question orale de Monsieur Henderick, Conseiller communal, relative aux effets de la fermeture conjointe du Tunnel Porte de Hal et de la Rue de l'Hôtel des Monnaies

Mondelinge vraag van de Heer Henderick, Gemeenteraadslid, betreffende de gevolgen van de gezamenlijke sluiting van de Hallepoorttunnel en de Munthofstraat

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : À partir de demain matin, une nouvelle phase de rénovation du tunnel de la Porte de Hal entraînera sa fermeture complète. C'est un chantier nécessaire qui s'inscrit dans la rénovation de tous les tunnels de la Région bruxelloise.

Malheureusement, ce chantier se déroule en même temps qu'un autre situé à la rue Hôtel des Monnaies, qui devrait se terminer au début du mois de juin si l'on en croit les panneaux placés à l'entrée de la rue. La rue Hôtel des Monnaies est aujourd'hui à sens unique depuis la Barrière vers la Petite Ceinture pour permettre à Sibelga d'effectuer des travaux.

Par conséquent, les automobilistes, en provenance de la Petite Ceinture, ne peuvent plus rejoindre la Barrière par la rue Hôtel des Monnaies, trajet qui a toujours constitué un itinéraire *bis* naturel lorsqu'il y a des problèmes dans le tunnel de la Porte de Hal.

Cela va donc engendrer de gros problèmes de circulation dans la commune et des itinéraires de délestage sauvages risquent d'apparaître dans les prochains jours.

Y a-t-il eu une coordination de ces deux chantiers avec la Région ? Des itinéraires de déviation qui ne paralysent pas totalement la commune ont-ils été négociés ?

M. Carlo Luyckx, échevin de la Mobilité – LB : Les travaux de Sibelga concernent l'installation de câbles électriques. Ils se font bien entendu avec l'autorisation de la Région à condition de rétablir, dans la nuit du 18 au 19 mai, la circulation à double sens dans la rue Hôtel des Monnaies – qui est une voirie régionale – entre la Petite Ceinture et la rue Berckmans avant la fermeture du tunnel de la Porte de Hal.

On n'a jamais envisagé que la circulation reste à sens unique dans ce tronçon de la rue Hôtel des Monnaies en même temps que la fermeture du tunnel. Lors des réunions de

coordination avec la Région auxquelles les représentants du service des Espaces publics ont participé, cette décision allait de soi.

Les travaux de Sibelga nécessitant la suppression d'une bande de circulation seront terminés aujourd'hui. Néanmoins, certains travaux, dont le repavage, se prolongeront quelques jours sur les trottoirs, sans avoir d'impact sur la circulation automobile.

Malheureusement, mardi, une importante fuite de gaz sur un tuyau d'acier de 50cm de moyenne pression s'est produite dans la rue Berckmans, à proximité du carrefour avec la rue Hôtel des Monnaies. Il y avait là une situation d'urgence présentant des risques.

Sibelga a eu du mal à repérer la fuite mais c'est chose faite depuis hier et les travaux de réparation ont débuté. Sibelga met tout en œuvre pour réduire l'impact de cette réparation sur la mobilité et travaille sans relâche. La situation n'est pas facile étant donné l'encombrement du sous-sol par des installations de concessionnaires.

Sibelga procédait cet après-midi encore à la réparation de la canalisation de gaz et devrait, en principe, en ce moment même être en train de remblayer ; la voirie sera asphaltée demain.

Notre équipe des Espaces publics s'est rendue plusieurs fois sur les lieux aujourd'hui en coordination avec les services du gaz et de l'électricité afin de s'assurer de la mise en ordre des lieux le plus rapidement possible, soit, en principe, demain.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Je vous remercie. C'est effectivement à souhaiter. C'était profondément incongru d'avoir deux chantiers contigus, avec l'influence que celui de Sibelga était susceptible d'avoir sur le trafic de la Petite Ceinture et la circulation dans notre commune.

Vous nous dites qu'il n'était pas prévu que les deux chantiers se déroulent simultanément. Cependant, si l'on regarde les panneaux placés sur la Petite Ceinture ou à l'entrée de la rue Hôtel des Monnaies, il est clairement indiqué que les travaux débiteront à la fin du mois d'avril pour se terminer au mois de juin. De même, sur le site internet de la Région, il est clairement indiqué que le chantier de la rue Hôtel des Monnaies se termine à la fin du mois de juin.

Qu'il y ait eu une volonté de coordonner les chantiers est une bonne chose, j'espère seulement que ce que la Région et la commune nous annoncent, c'est-à-dire que la rue Hôtel des Monnaies sera rendue à la circulation libre cette nuit, se vérifiera. Je suis encore passé par là tout à l'heure et le sens unique était maintenu et je ne vous dis pas les embarras de circulation qu'il y avait dans les environs vers 18h.

M. Carlo Luyckx, échevin de la Mobilité – LB : On me dit que les travaux seront terminés à 20h ce soir et la circulation rétablie dans les deux sens.

Le représentant des Espaces publics vient de partir pour vérifier la situation.

Question orale de Monsieur Maron, Conseiller communal, concernant les poursuites des activités de l'école du Cirque à Saint-Gilles

Mondelinge vraag van de Heer Maron, Gemeenteraadslid, betreffende de voortzetting van de activiteiten van « l'école du cirque » van Sint-Gillis

M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen : D'après une pétition en ligne, l'antenne saint-gilloise de l'École du cirque, située à la Maison des Cultures, fermerait ses portes pour la rentrée 2017-2018. Très bientôt, donc. À la suite de cette pétition, des articles sont d'ailleurs parus dans la presse hier ou avant-hier.

Si cela devait être le cas, il s'agirait d'une perte pour les enfants de Saint-Gilles, tant les activités circassiennes ont un réel succès auprès des enfants et des jeunes et tant elles sont reconnues en termes d'aide au développement, à la concentration, à la motricité ou à la psycho-motricité, etc.

Il semble par ailleurs que le siège d'activités central de l'École du cirque à Tour et Taxis ne soit pas en capacité d'accueillir les enfants et jeunes qui perdraient l'accès aux activités à Saint-Gilles. Il n'y a donc pas de filet de sécurité si cette antenne est fermée.

D'après les pétitionnaires, cette perte de locaux serait liée à des relations conflictuelles avec un autre utilisateur des lieux à la Maison des Cultures : l'Association des Portugais émigrés en Belgique (APEB).

Un courrier aurait aussi été envoyé le 23 avril dernier à M. le Bourgmestre, sans réponse à la date de la pétition.

Confirmez vous les informations et la perte de locaux pour l'École du cirque dès septembre 2017 ?

Qu'est-ce qui est mis en œuvre par la commune afin d'éviter cette perte de locaux et d'accès aux activités pour les utilisateurs, qu'il s'agisse d'une solution à la Maison des Cultures ou dans des locaux alternatifs ?

Quels contacts sont établis avec les responsables et les parents de l'École du cirque ?

Quelles suites ont-elles été données à la pétition ?

M. Carlo Luyckx, échevin de la Culture – LB : L'École du cirque de Bruxelles a en effet installé une antenne à la Maison des Cultures de Saint-Gilles en 2011. C'est une occupation partagée avec l'APEB et le service de la Culture de la salle d'activités multiculturelles, dénommée MC3, situé au 1^{er} étage. Un espace de rangement, mis à disposition pour entreposer du matériel, et situé au-dessus de l'espace scénique, se trouve également au 1^{er} étage.

Une convention d'un an a été signée avec l'École du cirque de Bruxelles pour établir son antenne à la Maison des Cultures de Saint-Gilles. Elle a ensuite été renouvelée pour cinq ans, pour la période 2012-2017.

Le plan d'occupation pour la saison 2012-2017 prévoit une ouverture quotidienne, sauf le dimanche, pour un total de 27 heures par semaine. Les week-ends, l'école accueille des Portes ouvertes et, durant les vacances de Noël, de carnaval et de Pâques, elle organise des stages d'une semaine, de 8h30 à 17h, et de quatre semaines pendant les vacances d'été.

L'espace scénique du rez-de-chaussée est mis à disposition de l'École du cirque en fonction de la programmation des événements organisés par les services de la Culture.

Le loyer mensuel est de 300 euros, avec un forfait fixe mensuel de 200 euros pour les charges. Ce montant, particulièrement bas, constitue un soutien incontestable de la commune aux activités de l'École du cirque.

Ce sont des parents qui nous ont fait avoir que le directeur leur avait envoyé un mail, le 4 mai dernier, annonçant que l'École n'organiserait pas de rentrée scolaire en septembre à Saint-Gilles et que toutes les activités de l'École du cirque seraient recentrées sur le site de Tour et Taxis. Les raisons invoquées pour expliquer la cessation des activités à Saint-Gilles regardaient une cohabitation difficile avec l'APEB et des problèmes de ventilation et de chauffage.

Dans son mail, le directeur regrettait aussi que l'École du cirque ne figure ni dans les actions ni dans les objectifs du plan d'action quinquennal du Programme Impulsion Cocof 2017-2022.

Dans cette même lettre, le directeur invitait les parents à venir à la journée Portes ouvertes du 14 mai où il répondrait à toutes les questions et remarques.

Cette nouvelle fut accueillie par les parents – je cite les termes de la pétition à laquelle vous avez fait allusion – « avec surprise, consternation et une profonde tristesse ».

Un représentant du collectif des parents de l'École du cirque, qui s'est créé sur Facebook, a adressé le 11 mai un mail aux membres du Collège demandant que la commune

soit représentée à cette journée Portes ouvertes du 14 mai « pour trouver ensemble une issue positive à cette situation et empêcher la fermeture de cette antenne si précieuse dans la vie associative, culturelle et sportive saint-gilloise ».

Comme j'étais ce jour-là au Sri Lanka pour un Congrès prévu de longue date dans le cadre des Nations unies, je tiens à remercier Jean Spinette, dont les enfants sont d'ailleurs inscrits à l'École du cirque, d'avoir été présent pour discuter avec le directeur et les parents au nom du Collège.

Dans sa réponse à ce mail, le bourgmestre a écrit :

« Nous sommes bien entendu informés des difficultés liées au partage de l'infrastructure avec d'autres associations, dont l'APEB. Nous faisons ce qui est possible pour y remédier, mais je tiens aussi à préciser que la solution qui consisterait à demander à l'APEB de quitter les lieux est exclue.

Nous sommes toutefois disposés à étudier toutes les propositions qui viseraient à améliorer le partage et l'occupation de la Maison des Cultures. Il est à noter également que l'administration communale travaille actuellement à l'élaboration d'un cahier des charges en vue des travaux de réaménagement et de rafraîchissement. Ces travaux ont pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil. À cet égard, vous devez savoir que j'ai demandé aux services de veiller à améliorer le système de ventilation de la grande salle. »

La présence de Jean Spinette a été fort appréciée et a permis un dialogue positif avec le directeur et les parents. Dans le procès-verbal que le directeur a rédigé pour son conseil d'administration, il rapporte que le bourgmestre est ouvert à différentes solutions avec un positionnement clair : l'APEB ne quittera pas la Maison des Cultures. (Je signale d'ailleurs que l'APEB occupait cet endroit bien avant la création de la Maison des Cultures).

Dans ce même PV, le directeur dit avoir annoncé aux parents que l'École du cirque pourrait revenir sur sa décision si une meilleure cohabitation était gérée par la commune, si l'aération de la salle était mise en place et si l'École du cirque était incluse de manière significative dans le nouveau projet culturel de la Maison des Cultures

Il mentionne encore que la nouvelle convention, qui doit être signée à partir du 1^{er} septembre 2017, constitue une belle occasion de mettre noir sur blanc une nouvelle base de coopération et de cohabitation.

Les travaux de ventilation font partie de l'enveloppe inscrite au budget 2017 pour la rénovation de la Maison et la création de postes de travail pour les nouvelles recrues dans le

cadre du programme subventionné par la Cocof – soit les 186.000 euros que nous recevons, comme les autres Maisons des Cultures, de la Cocof pour le plan quinquennal.

Le directeur des Propriétés communales nous dit être confiant sur la rédaction du cahier des charges du marché public qui est presque terminée.

Nous allons nous réunir avec les responsables de l'APEB pour convenir avec eux des termes de leur nouvelle convention d'occupation en nous assurant que leurs activités puissent se dérouler dans un esprit de bonne cohabitation avec l'École du cirque et le service de la Culture qui sera présent sur les lieux dès le mois de juin avec une nouvelle équipe grâce à ces nouveaux subsides et à la convention que je vous ai présentée lors du conseil communal du mois d'avril.

Pour ce qui est de l'intégration des activités de l'École du cirque dans le plan d'action de la Maison des Cultures, je voudrais rappeler que, dès l'arrivée de l'École du cirque, l'épanouissement par le cirque a fait partie des axes prioritaires de la politique culturelle et de la programmation de la Maison des Cultures. Et la commune, représentée par son service de la Culture, a d'emblée souhaité faciliter l'accès de l'École à des publics fragilisés financièrement ou éloignés de la culture. Je voudrais rappeler aussi le soutien humain et financier accordé à l'École du cirque par la commune. Par l'action « Parents, bambins et cirque pour tous », la coordinatrice de la Maison des Cultures a travaillé main dans la main avec la formatrice de l'École à la sensibilisation de tout le secteur associatif. (Je ne vais pas entrer dans les détails dans la mesure où ces différentes collaborations sont en ligne.)

Pour conclure, je voudrais dire qu'avant même d'avoir appris la nouvelle d'un départ éventuel de l'École du cirque, le directeur a été invité, cet après-midi même, à la deuxième table ronde sur l'élaboration du Plan communal de la politique culturelle, qui sera présenté pour approbation devant ce Conseil à la fin du mois de juin.

Le fait d'inviter l'École à cette table ronde prouve que le service de la Culture compte bien l'École du cirque parmi les opérateurs culturels de la commune.

Le directeur a accepté cette invitation et a participé activement aux discussions. Jean Spinette, la responsable du service de la Culture et moi-même avons pu, à cette occasion discuter longuement avec lui du problème qui fait l'objet de votre question.

J'ai donc le plaisir d'annoncer en primeur devant cette assemblée, qu'après avoir été rassuré sur les trois problèmes soulevés pour expliquer la décision de quitter la Maison des Cultures, le directeur de l'École du cirque nous a dit qu'il proposera lundi prochain à son conseil d'administration d'écrire aux parents que l'École du cirque a abandonné son projet de

quitter la Maison des Cultures de Saint-Gilles et que les inscriptions pour la nouvelle rentrée scolaire seraient ouvertes sous peu.

(Applaudissements)

M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen : Cette pétition nous avait en effet surpris car nous n'avons jamais entendu parlé d'un manque de soutien de la commune à l'École du cirque. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes permis de vous poser la question.

Je ne vais pas entrer dans les détails du dossier ni sur les relations plus ou moins conflictuelles qui peuvent exister entre les occupants de la Maison des Cultures ni sur la chronologie des événements – pourquoi et sur quelle base le directeur a informé les parents que l'antenne serait fermée, etc. Je vais simplement me réjouir avec vous qu'une solution soit trouvée. J'espère qu'elle sera la plus pérenne possible et que les problèmes rencontrés ne surviendront plus et qu'un modus vivendi pourra être trouvé.

M. Carlo Luyckx, échevin de la Culture – LB : Ce sera d'autant plus facile que, comme je l'ai dit, une équipe du service de la Culture sera basée à la Maison des Cultures afin que la cohabitation entre l'APEB et les autres associations présentes puisse se dérouler de manière harmonieuse.

M. Alain Maron, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen : Ce seront en quelque sorte les Casques bleus de la Maison des Cultures.

M. Carlo Luyckx, échevin de la Culture – LB : Exactement.

Question orale de Madame Morenville, Conseillère communale, concernant le déménagement de l'antenne Actiris de Saint-Gilles.

Mondelinge vraag van Mevrouw Morenville, Gemeenteraadslid, betreffende de verhuizing van de Actiris antenne van Sint-Gillis.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – groupe Ecolo-Groen : La Maison de l'emploi et de la formation de Saint-Gilles a pour vocation d'héberger et rassembler à une même adresse, 143, rue de Mérode, les différents services saint-gillois de première ligne, destinés aux chercheurs d'emploi. Elle regroupe ainsi l'antenne Actiris,

l'Agence locale pour l'emploi, le CAFA, le bureau de pointage, le programme JEEP et la Mission locale (du moins ses conseillers emploi). Une plus-value pour les demandeurs d'emploi saint-gillois...

Or il nous revient que l'antenne Actiris de Saint-Gilles déménagerait au boulevard Poincaré et quitterait donc le territoire saint-gillois enlevant ainsi une grosse partie de l'intérêt du regroupement des services au sein de la Maison de l'emploi et obligeant les demandeurs d'emploi saint-gillois à de plus longs déplacements.

Confirmez-vous le déménagement de l'antenne Actiris ? Si oui, quand celui-ci sera-t-il effectif ?

Quelles sont les raisons qui président à ce déménagement ?

Quelles sont les démarches effectuées par l'échevinat de l'Emploi pour empêcher ce déménagement ? Une concertation a-t-elle été initiée avec Actiris ? Des solutions ou alternatives ont-elles été proposées ?

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi – LB : Je tiens tout d'abord à vous remercier de reconnaître la pertinence et la plus-value du dispositif communal mis en place pour les chercheurs d'emploi dans le cadre de la Maison de l'emploi. C'est suffisamment rare pour être souligné.

En effet la Maison de l'emploi asbl, devenue sous ma présidence, la Maison de l'emploi et de la formation, a été créée dans le but d'offrir un guichet unique aux chercheurs d'emploi, donnant accès aux services saint-gillois d'insertion professionnelle de première ligne.

Si ce dispositif avait été conçu au départ autour de la mission locale, celle-ci fut remplacée dès l'origine, il y a dix ans, par l'antenne Actiris, dont les missions se sont considérablement accrues depuis lors jusqu'à déterminer 2/3 des accompagnements individuels des chercheurs d'emploi adressés par Actiris à la mission locale de Saint-Gilles.

C'est face à ces différents constats que j'ai souhaité initier le Pacte local pour l'emploi et la formation, premier du genre en Région bruxelloise, signé le 16 janvier dernier par toutes les parties, dont Actiris, en présence de notre bourgmestre, de M. Debouverie, du président du CPAS, du ministre-président et du ministre de l'Emploi de la Région. Celui-ci a d'ailleurs reconnu le « caractère vertueux », pour reprendre ses propres termes, des politiques d'emploi saint-gilloises et la baisse significative du taux chômage de 26 à 21%, complétée par plus de 900 jeunes concernés par les dispositif mis en place dans le cadre de la Garantie Jeunes.

Si le départ de l'antenne Actiris pour cause d'exiguïté des locaux, deux équivalents temps plein et demi n'étant pas affectés par manque de place, était évoqué depuis les mois de novembre-décembre 2016, je peux vous avouer avoir été surpris d'apprendre par la bande, à la fin du mois d'avril dernier, que celui-ci était annoncé pour septembre 2017 vers un bâtiment situé sur le boulevard Poincaré, sur la Petite Ceinture, à lisière d'Anderlecht, où aucun Saint-Gillois ne se rend à pied sauf les jours de marché du Midi, là où l'on peut supposer que l'antenne Actiris de Saint-Gilles est fermée.

J'ai depuis lors fait part de mon désaccord sur l'implantation projetée auprès du directeur général d'Actiris, point de vue renforcé et rappelé par courrier par notre bourgmestre.

J'ai par ailleurs eu une première concertation avec Grégoire Chapelle et ses services la semaine dernière. Ceux-ci nous ont assuré souhaiter envisager, en bonne concertation cette fois, d'autres solutions à court, moyen et long terme. Cela m'a été confirmé une nouvelle fois, pas plus tard que tout à l'heure, par Grégoire Chapelle à l'occasion de l'inauguration de Coopcity, à la rue Coenraets, premier centre d'entrepreneuriat social et coopératif de Bruxelles, où vous étiez présente. Vous avez pu ainsi assister à nos débats et débats.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – groupe Ecolo-Groen : Pourrait-on savoir en quoi consistent ces solutions à court, moyen et long terme proposées par M. Chapelle. Cela signifie-t-il qu'Actiris va rester là, ou qu'un autre local saint-gillois sera mis à leur disposition ?

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi – LB : Actiris va sans doute rester là un peu plus longtemps que prévu.

Par ailleurs, nous aimerions trouver une solution plus proche de notre dispositif, sinon il a moins de sens. Nous allons donc réfléchir à des solutions avec eux.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – groupe Ecolo-Groen : Ils sont donc toujours décidé à partir mais envisagent simplement de prolonger leur présence à la rue de Mérode ?

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi – LB : Nous leur avons fait part de notre désaccord sur ce scénario et j'espère que nous serons entendus.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – groupe Ecolo-Groen : Si j'ai bien compris, ils veulent partir par manque de places ?

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi – LB : Il y a d'autres arguments. Actiris souhaite désormais travailler par plateau et, pour l'instant, ils sont installés sur deux étages. Cela leur pose problème. Ils nous ont fait part du sentiment d'inconfort des travailleurs quant aux conditions de travail liées au bâtiment, ce dont je n'avais jamais entendu parler jusqu'à ce jour.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – groupe Ecolo-Groen : La commune compte-t-elle remédier aux reproches qu'Actiris fait au bâtiment ?

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi – LB : Nous venons d'en prendre connaissance. Nous allons y remédier mais je ne pense pas que cet argument satisfera les projets de développement d'Actiris ni son souhait d'avoir une meilleure visibilité. C'est clair que la visibilité qu'ils auront au boulevard Poincaré sera différente de celle qu'ils peuvent avoir à la Maison de l'emploi rue de Mérode. C'est un argument que j'ai pu lire aujourd'hui à 17h36 dans un mail reçu d'Actiris.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – groupe Ecolo-Groen : Il n'y a donc pas d'assurance qu'ils ne déménageront pas.

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi – LB : Il n'y a pas d'assurance qu'ils ne déménageront pas au boulevard Poincaré.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – groupe Ecolo-Groen : Que pouvez-vous faire à part vous opposer au projet par courrier ? D'autres actions sont-elles possibles ?

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi – LB : Outre les courriers, nous nous sommes déjà rencontrés. C'est une découverte, je vous l'ai dit. J'ai appris ce projet par la bande. Cela m'a d'ailleurs surpris de l'apprendre comme ça. J'ai immédiatement pris contact avec Grégoire Chapelle que j'ai rencontré très brièvement.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – groupe Ecolo-Groen : C'est une catastrophe pour les services qui sont là ! Toute la plus-value de l'antenne d'Actiris disparaît.

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi – LB : Tout à fait. Comme je vous l'ai dit le dispositif au départ était prévu autour et avec la mission locale. Vous avez rappelé qu'on a renforcé la présence de la mission locale à la Maison de l'emploi...

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – groupe Ecolo-Groen : On suivra le dossier, alors.

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi – LB : Nous aussi.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Savez-vous si d'autres antennes décentralisées d'Actiris dans d'autres communes envisagent de déménager ? Ou sommes nous la seule commune concernée ?

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi – LB : Je n'en ai pas entendu parler.

J'ai simplement rappelé que nous étions quasi sur Anderlecht et qu'il y avait normalement dix-neuf antennes Actiris, donc qu'il fallait une antenne à Saint-Gilles.

Au boulevard Poincaré, ce serait plutôt une antenne Actiris de Saint-Gilles. On m'a donné comme argument qu'elle serait située en face du métro. Cependant, je vois mal les Saint-Gillois prendre le métro pour se rendre chez Actiris de Saint-Gilles.

M. Rodolphe d'Udekem d'Acoz, conseiller communal – chef de groupe MR : Cela vaudrait peut-être la peine d'amener le problème au parlement régional. Actiris est un acteur régional. La question est saint-gilloise mais aussi régionale.

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi – LB : Je ne suis pas député régional.

M. Rodolphe d'Udekem d'Acoz, conseiller communal – chef de groupe MR : Non mais il y en a d'autres dans la salle ou un président du parlement régional.

